

Instruction.—Le programme d'instruction de l'Armée canadienne (régulière) est établi par le Quartier général des forces canadiennes. L'officier général commandant une Région militaire met le programme à exécution dans sa propre Région, à l'exception de l'instruction donnée aux écoles de l'Armée et aux écoles de Corps qui relèvent directement du Quartier général des forces canadiennes. Le 15 septembre 1965, le nouveau Commandement de l'entraînement (Armée) s'est chargé de cette dernière tâche. En 1964, les dépôts régimentaires, les unités et les écoles de Corps ont dirigé l'instruction élémentaire de 3,579 recrues, ainsi que l'instruction de Corps des officiers et hommes de troupe de l'Armée canadienne; 10,796 militaires ont suivi les cours donnés dans les centres d'instruction; 397 officiers ont été reçus aux examens d'avancement; 75 officiers ont fréquenté le Collège d'état-major de l'Armée canadienne, tandis que six autres ont commencé à suivre des cours dans divers Collèges d'état-major du Commonwealth. Des cours d'aptitude pour les sous-officiers subalternes ont été donnés sous la direction des commandants de Région, et des cours destinés aux sous-officiers supérieurs ont aussi été organisés par les écoles de Corps. Des officiers de la Marine royale du Canada et de l'Aviation royale du Canada, ainsi que des officiers de l'Australie, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Inde, du Pakistan, de la Tanzanie, de la Jamaïque, du Zambie et des États-Unis, ont suivi des cours donnés dans les centres d'instruction de l'Armée canadienne.

Les régions militaires et le QGFC offrent des cours de français et d'anglais aux militaires de tous grades de l'Armée canadienne. Le dépôt du Royal 22^e Régiment (Compagnie d'enseignement des langues) donne des cours de français d'une durée de six mois à l'intention des officiers et sous-officiers de langue anglaise, tandis qu'un certain nombre de recrues et de sous-officiers éventuels de langue française suivent des cours d'anglais.

L'instruction spécialisée se donne dans les écoles de Corps et les unités. Au besoin, on a recours aux écoles civiles pour compléter l'instruction donnée dans les établissements militaires. En vertu d'un programme d'apprentissage, des jeunes gens ayant fait l'objet d'une sélection reçoivent une formation de spécialistes militaires qui les prépare à l'avancement aux grades de sous-officiers supérieurs. En 1964, 397 autres apprentis ont été acceptés et 45 instructeurs civils ont été chargés de l'instruction scolaire de quelque 900 apprentis-soldats. Des crédits scolaires sont accordés par le ministère de l'Éducation de la province où les cours sont donnés.

L'instruction des éléments de parachutistes et de troupes aéroportées des forces canadiennes de campagne s'est poursuivie au cours de l'année 1964. Chaque unité a continué de se familiariser avec les opérations aéroportées lors des exercices d'unité. Pendant l'hiver, certaines unités se sont exercées aux opérations par temps froid. Des cours de parachutage et de ravitaillement par air ont été donnés au Centre canadien interarmes d'entraînement aérien, à Rivers (Man.), et des cours portant sur les opérations arctiques, à Fort Churchill (Man.). Les unités stationnées au Canada ont poursuivi leur instruction collective, pendant les mois d'été, aux camps de Gagetown (N.-B.) et de Wainwright (Alb.). L'instruction toutes armes comportait l'entraînement accompli à l'échelon des unités et des sous-unités, et se terminant lors des exercices exécutés à l'échelon du Groupe de brigade.

En vertu du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières (ROTP), certains étudiants ayant fait l'objet d'une sélection reçoivent, aux Collèges des forces armées du Canada (voir p. 1212), ainsi qu'aux universités et collèges du Canada qui comptent des contingents universitaires de la Réserve, la formation requise pour devenir officiers dans l'Armée canadienne (régulière). En outre, des unités du Corps-école d'officiers canadien (CÉOC) font partie intégrante de l'organisation de la plupart des universités du Canada. Ces contingents sont destinés principalement à former des officiers pour les éléments de réserve de l'Armée, et leurs membres accomplissent à peu près la même instruction que ceux du ROTP.